

Cette page est réservée au groupe de la majorité municipale et sous sa seule responsabilité

CHAPONOST ENSEMBLE & AUTREMENT

“REDESSINONS LA FRANCE DU XXI^E SIÈCLE, MAIS EN CONSULTANT SA POPULATION ET SES ÉLUS ET PAS DANS DES BUREAUX PARISIENS”

Ce vœu de Jean-Louis Bianco est doublement légitime. Il appelle à la participation mais aussi à une nouvelle étape de la décentralisation, au grand dam des nombreux jacobins, tel le Président de la Cour des Comptes, qui ne rêvent que de réduire l'autonomie locale.

75% DES INVESTISSEMENTS PUBLICS VIENNENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Cette autonomie est pourtant un moteur important de l'économie : directement par les investissements que nos communes réalisent, et indirectement par le soutien que ces communes ou ces communautés de communes apportent à la création d'entreprises.

La CCVG, parce qu'elle y trouve son intérêt légitime, s'est fortement impliquée ces dernières années dans ce domaine et c'est tant mieux. En témoigne l'ouverture imminente de la pépinière d'entreprise.

LA TAXE PROFESSIONNELLE REPRÉSENTE 40% DES RE-CETTES COMMUNALES

Qu'en sera-t-il dans l'avenir d'une politique communautaire de soutien à l'installation des entreprises, si la suppression de la taxe professionnelle et son possible remplacement par une dotation de l'Etat, supprime tout effet sur les finances locales?

Sur ce sujet, plus mesuré et moins catégorique que ne l'a été le Président de République, le rapport Balladur envisage un autre mode de taxation de l'activité économique, fondé sur les valeurs locatives foncières et la va-

leur ajoutée des entreprises : mais ce système, plus juste sans doute, n'encouragera les communes à favoriser la création d'entreprise que dans la mesure où cet impôt leur reviendra.

Les autres mesures envisagées dans ce rapport sont-elle si novatrices ou si urgentes à entreprendre dans le temps de crise que nous traversons ?

Nous nous garderons de nous prononcer sur la réunion des régions ou des départements qui est envisagée, sinon en restant un peu dubitatif sur les chances de réalisation des « regroupements volontaires » suggérés.

Pour ce qui est de la modification du mode électoral avec une élection dans un même scrutin des conseillers régionaux et départementaux, l'économie estimée en fonctionnement serait de moins de 0,5%. Les lourdeurs et les coûts de fonctionnement d'établissements devenu gigantesque n'ont pas été chiffrés.

Sur ce chapitre, les arrières pensées électoralistes apparaissent assez manifestes.

NE PAS PERDRE LA VALEUR DE LA PROXIMITÉ

Le projet de création de 11 métropoles dont celle de Lyon n'a pas fait l'unanimité de la commission.

On peut s'interroger en effet sur la finalité d'un tel projet. S'il tend, comme on le craint à la suppression des communes et à la transformation des mairies des communes adhérentes en simple mairie d'arrondissement, c'est le concept d'administration locale qui serait remise en cause.

Il ne s'agit pas là de défendre un pré carré, mais de maintenir une gestion

de proximité, de garantir une vraie connaissance de terrain par les élus, d'assurer un lien avec leurs électeurs. La commune, la cité, c'est le lieu où l'on vit ensemble. Il faut que cela demeure aussi un lieu où l'on puisse prendre des décisions sur notre avenir collectif.

SIMPLIFIER LA RECHERCHE DES FINANCEMENTS LOCAUX

Rien ou presque en revanche sur un chapitre qui ne manque pas de surprendre les nouveaux élus que nous sommes : le financement croisé entre collectivités sur des compétences identiques.

Ainsi, les communes doivent solliciter auprès du département ou de la région des aides pour mettre en œuvre des projets dans leur champ de compétence. N'aurait-on pas pu remettre en cause un système qui fait qu'une collectivité consacre du temps et de l'énergie à demander des subventions à une autre collectivité. Une attribution directe de l'impôt à la collectivité amenée à mettre en œuvre la compétence considérée ne serait-elle pas plus rationnelle ?

Une réforme des collectivités serait sans doute utile, même si dans le contexte actuel on peut considérer qu'il existe d'autres priorités

S'il faut l'envisager, faisons-la dans le calme, la concertation et le consensus, plus que dans l'agitation perpétuelle et l'intérêt partisan.

*Pierre Menard
POUR LE GROUPE.*